



Agreste Poitou-Charentes

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

1^{er} avril 2011 - N° 6



Ce numéro paraît le 1/04 mais toutes les informations sont évidemment exactes !

Les recensements 2007 de la salmoniculture, de la pisciculture marine et des élevages d'esturgeons

L'élevage de poissons en Poitou-Charentes

De la salmoniculture traditionnelle, avec les truites, à l'aquaculture nouvelle avec les esturgeons et les poissons marins, une grande diversité d'espèces de poissons est élevée en Poitou-Charentes.

La région compte 17 entreprises et 24 sites d'élevage en eau douce ou en eau de mer.

Les sites piscicoles de la région produisent 2 150 tonnes de poissons.

Les entreprises génèrent près de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires.

L'aquaculture picto-charentaise est connue pour sa place de leader en production conchylicole (huîtres et moules), mais moins pour ses productions piscicoles pratiquées sur la façade maritime dans les îles charentaises et en eau douce à l'intérieur de la région. Les élevages produisent une grande diversité de poissons : bars, daurades, turbots, maigres, truites et autres salmonidés ainsi que des esturgeons.

Les recensements de 2007 sur la salmoniculture, la pisciculture marine et les élevages d'esturgeons ont permis d'établir une photographie de ces secteurs d'activité et d'en mesurer les évolutions depuis 1997.

La région Poitou-Charentes comptait, en 2007, 17 entreprises de production de salmonidés, de poissons marins et d'esturgeons et 24 sites d'élevage. D'une manière générale, après une progression en 1997, les productions piscicoles marquent le pas du fait de la concurrence commerciale internationale et des exigences environnementales liées à la qualité de l'eau.

Des ventes vers les marchés en vivant

Les entreprises du Poitou-Charentes génèrent, en 2007, un chiffre d'affaires de plus de 19,2 millions d'euros, soit l'équivalent de 2 % de la valeur des produits animaux terrestres de la région (*comptes de l'agriculture 2007*). Ce chiffre d'affaires se répartit par moitié entre la pisciculture marine et la pisciculture en eau douce (hors les étangs).

Sources : Agreste - Recensement de la salmoniculture 2007
Recensement de la pisciculture marine et des élevages d'esturgeons 2007

Il est dominé par la valeur des activités d'écloserie et d'alevinage, ainsi que par la très haute valorisation du caviar d'esturgeon.

Les ventes des entreprises régionales portent sur 702 tonnes de salmonidés adultes et 45 tonnes de truitelles pour un chiffre d'affaires de 3,4 millions d'euros. La commercialisation des salmonidés est très tournée vers le marché en vivant. Toutes les entreprises du Poitou-Charentes valorisent leur production vers les activités de pêche de loisir (parcours de pêche privés ou fédérations et sociétés de pêche) pour 39 % de leur chiffre d'affaires. Les ventes de poissons à d'autres élevages, pour poursuivre le grossissement, constituent 43 % de leur chiffre d'affaires. Cette dernière activité représente 14 % du chiffre d'affaires national de ce débouché montrant l'importance des entreprises picto-charentaises au plan national. Les 18 % restants sont réalisés par les ventes vers la consommation. Les truites arc-en-ciel adultes destinées à la consommation sont commercialisées, soit en vivant ou après abattage, principalement à la taille portion pour 86 % du volume vendu pour cette destination.

Commercialisation des entreprises salmonicoles

Débouchés (en % du chiffre d'affaires, hors achat-revente)	Poitou-Charentes	France
Entreprise d'élevage	43,1	7,3
Loisir-pêche privé	20,5	11,8
Fédération ou société de pêche	18,2	7,6
Groupements, transformation, GMS, Grossistes ...	14,7	64,5
Poissonniers, restaurateurs, particuliers, autres	3,5	8,8

La truite fario, de même que le saumon de fontaine, est destinée majoritairement au repeuplement, puis à l'approvisionnement d'autres élevages, très peu à la consommation.

Avec près de 10 millions d'euros en 2007, le chiffre d'affaires régional de la pisciculture marine représente 15 % du montant national. Les ventes concernent des œufs et des juvéniles destinés à l'élevage en France ou à l'étranger ainsi que des adultes pour le marché de la consommation.

Des engagements vers la qualité

Afin de valoriser les productions, 6 entreprises se sont engagées dans des démarches de qualité proposées par l'interprofession : marques collectives interprofessionnelles « Qualité-aquaculture de France » pour les poissons marins et les esturgeons, « la truite, charte Qualité » (Norme AFNOR), « Charte des Salmonidés de repeuplement », mais également dans les chartes filière d'enseigne de la grande distribution. En 2010, les deux premiers référentiels ont été réunis en une seule marque collective, la Charte Qualité « Aquaculture de nos régions ».

Deux tiers de la production de salmonidés adultes vers la consommation

Une des caractéristiques du secteur piscicole est de s'appuyer sur des entreprises qui gèrent souvent plusieurs établissements (sites) d'élevage, qu'ils soient ou non dans la région du siège de l'entreprise. Par ailleurs, les sites sont plus ou moins spécialisés dans la production de poissons à des stades différents (œufs, alevins, juvéniles, adultes) et sont donc en mesure d'approvisionner d'autres sites de l'entreprise elle-même ou des sites extérieurs.

Du fait des échanges entre régions, la production régionale de salmonidés adultes estimée à près de 2 150 tonnes excède largement les ventes réalisées par les entreprises picto-charentaises. La production nationale est estimée à 37 100 tonnes. **Ce qui place la région au 7^e rang des régions productrices.** La production d'adultes a cependant régressé de 15 % depuis 10 ans, un peu moins qu'au niveau national (- 20 %).

Les deux tiers de la production des sites de la région sont destinés à la consommation, 20 % partent vers d'autres élevages et 12 % sont tournés vers le loisir-pêche et le repeuplement.

La truite arc-en-ciel, principalement destinée à la consommation, représente, avec 2 056 tonnes, 95 % de la production d'adultes, suivie de la truite fario avec 81 tonnes, et du saumon de fontaine pour 15 tonnes.

Pour les jeunes salmonidés, 1,5 millions d'alevins et de truitelles vendus à partir des sites picto-charentais représentent 2,6 % du niveau national.

La production de bars, daurades et turbots adultes contribue pour près de 400 tonnes à la production nationale de poissons marins (7 650 tonnes). Toute la production d'adultes est sortie des sites après abattage et destinée à la consommation.

Les écloseries marines françaises sont marquées par leur spécialisation, ainsi **la région bénéficie de la présence de la seule écloserie de daurades royales.** L'ensemble des

écloseries marines vendent 76 millions d'alevins de poissons marins et 202,3 millions d'œufs principalement vers le groupe Espagne-Portugal et la Grèce.

Un produit d'exception : le caviar

Objectif principal de l'élevage d'esturgeons, la production française de caviar est assurée, en 2007, par 4 entreprises situées en Aquitaine et Poitou-Charentes. Elle avoisinait 21 tonnes pour un chiffre d'affaires de 11,7 millions d'euros. En plus de celles-ci, 12 autres entreprises s'inscrivent dans les différentes phases d'élevage, écloserie, production d'alevins, grossissement des esturgeons dans l'attente de leur commercialisation ou de la possibilité de fabriquer du caviar. La durée d'élevage de l'espèce principalement utilisée est de 5 à 7 ans pour les animaux femelles avant qu'elles ne deviennent matures pour pouvoir en extraire les œufs propices au caviar. Les esturgeons mâles écartés de l'élevage, ainsi que les femelles après leur abattage, fournissent le marché de la chair d'esturgeons pour 320 tonnes en 2007. Quatre entreprises sont concernées par ces activités en Poitou-Charentes.

80 % de la main-d'œuvre en aquaculture nouvelle

Les entreprises de la région emploient au total **312 personnes** de façon permanente auxquelles s'ajoute la main-d'œuvre occasionnelle, soit l'équivalent de 156 Unités de Travail Annuel (UTA). Parmi celles-ci, 125 se consacrent aux tâches directement liées à l'élevage. Bien que peu nombreuses, les entreprises de pisciculture marine et d'esturgeons représentent 80 % de la main-d'œuvre du secteur. Près de 95 % des UTA sont salariées des entreprises. Du fait du statut majoritairement sociétaire des exploitations (EARL, sociétés civiles, SARL, SA, SAS), la plupart des dirigeants sont également salariés. Seules six entreprises, principalement en salmoniculture, présentent une forme juridique individuelle.

Des formations aquacoles présentes en Poitou-Charentes

Lycée agricole (LEGTA) de Bourcefranc (Charente-Maritime)

Bac pro « Productions aquacoles »

BTSA « Aquaculture »

Licence professionnelle « Aquaculture et gestion durable de son environnement » (avec l'Université de La Rochelle)

Seconde pro : « Cultures marines » (Education nationale)

« Productions animales » (Aquaculture)

Centre de Formation Adultes (CFPPA) de Bourcefranc

BP « Responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale »

BPA Maritime « Productions aquacoles »

Centre de Formation d'apprentis (CFA) de Charente-Maritime

(antenne de Bourcefranc)

Bac pro « Cultures marines »

Centre de Formation d'apprentis (CFA) des Deux-Sèvres

(antenne de Bressuire)

BTSA « Sciences et technologies des aliments / Viandes et produits de la pêche »

Informations : www.educagri.fr

Les formations et diplômes aquacoles datant seulement des années quatre-vingt, moins de la moitié des dirigeants d'entreprise et des chefs de site non dirigeants a suivi une formation initiale aquacole. La proportion est la plus forte en pisciculture marine et d'esturgeons avec plus de la moitié de ces responsables formés contre 30 % en salmoniculture.

Des productions soumises à des règles sanitaires strictes

Sur le plan sanitaire, tous les sites salmiconoles sont agréés au titre de la réglementation sanitaire européenne concernant les maladies réputées légalement contagieuses comme la septicémie hémorragique virale des salmonidés. L'enjeu est important car, au delà des mortalités de poissons et des coûts d'éradication de la maladie si elle se déclenche, l'incidence commerciale est forte. Les règles d'échanges entre les piscicultures prévoient que l'introduction de poissons dans un élevage agréé ou dans une zone agréée ne peut se faire qu'à partir d'un élevage ou d'une zone dans la même situation. L'agrément concerne également les établissements marins et d'esturgeons.

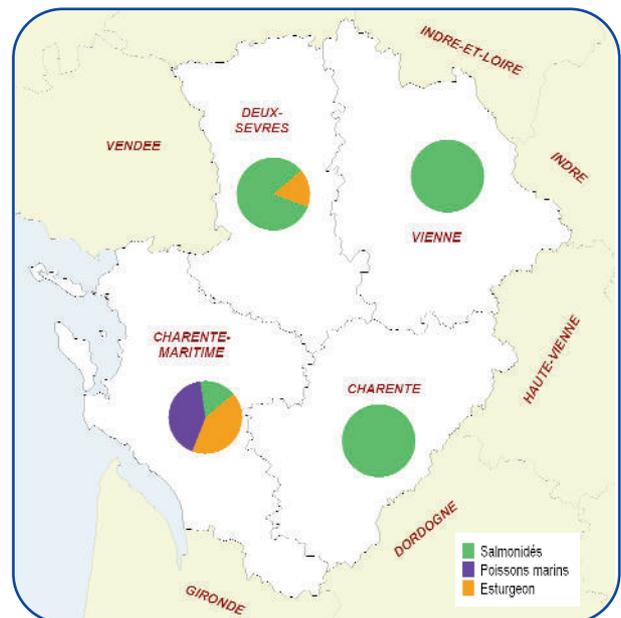
En Poitou-Charentes, l'action sanitaire est organisée avec l'appui de la « section piscicole » de la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire. La quasi-totalité des entreprises de salmoniculture, de poissons marins et d'esturgeons effectuent un suivi sanitaire de leurs sites d'élevage par son intermédiaire.

Des équipements particuliers pour la sécurité des élevages

Dans la région, l'élevage est pratiqué dans des bassins en terre, en béton ou combinant les deux, mais aussi des cuves en résine. Les piscicultures sont alimentées par dérivation de cours d'eau ou par pompage. Quatre sites font appel aux techniques du circuit fermé permettant de réduire les besoins en eau de renouvellement. Les installations sont adaptées aux différents stades de l'élevage : éclosérie pour la production d'œufs ou d'alevins, pré-grossissement pour les jeunes, grossissement jusqu'aux tailles adultes.

Dépendant des facteurs environnementaux, l'élevage de poissons est soumis à des risques contre lesquels des dispositifs peuvent être mis en œuvre. Ainsi, les quatre-cinquièmes des sites sont équipés de groupes électrogènes, pour sécuriser les installations électriques. Six sites ont à gérer des sursaturations en gaz dissous indésirables pouvant être présents dans les eaux sous pression des sources ou des pompages. L'oxygène pur est utilisé dans moins de la moitié des sites pour couvrir les besoins des poissons. Dix-sept sites sont équipés de système d'alarme prévenant d'une menace liée au niveau d'eau dans les bassins ou à la teneur en oxygène de l'eau. Plus d'un tiers des sites sont pourvus de filets ou de fils tendus au-dessus des bassins pour lutter contre les prédateurs par les oiseaux, principalement les hérons et les cormorans.

Répartition des sites selon les espèces
(en % du nombre de sites)



Xynthia est passée par là

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia inondait les côtes charentaises en provoquant des dégâts aux exploitations marines. Toutes ne s'en sont pas relevées. Ainsi, une entreprise, dont les installations de l'Ile de Ré ont été détruites, a dû fermer son site de production de poissons.

Le Fonds Européen pour la Pêche 2007-2013

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP), institué par le règlement (CE) 1198/2006 du Conseil, a remplacé l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (IFOP). Il a été conçu de manière à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture. Parmi les cinq priorités du FEP, l'axe 2 vise à soutenir l'aquaculture et l'aval de la filière, la transformation et la commercialisation, par différentes mesures concernant :

- les investissements productifs (diversification vers de nouvelles espèces, techniques d'élevage respectueuses de l'environnement, production d'espèces ayant de bonnes perspectives de marché, soutien aux activités aquacoles traditionnelles, achat d'équipements visant à protéger les élevages contre les prédateurs), l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des travailleurs aquacoles,
- les mesures aqua-environnementales (méthodes d'élevage respectueuses de l'environnement, adhésion au système communautaire de management environnemental et d'audit, aquaculture biologique),
- les mesures de santé animale (aide à l'éradication des maladies),
- la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture (Industries Agroalimentaires).

Un peu d'histoire ...

L'histoire de la pisciculture dans la région a suivi les étapes du développement de la pisciculture française. Du fait que les élevages utilisaient des déchets de conserverie de poissons comme aliments et avaient besoin de cours d'eau frais et bien oxygénés, la Bretagne et l'Aquitaine ont été parmi les premières régions à se développer. Dans les années 60, l'arrivée des aliments artificiels et les techniques d'aération de l'eau ont permis d'utiliser d'autres zones. Ainsi, le Poitou-Charentes a vu ses premiers élevages de truites se créer près des sources aux températures fraîches et au débit suffisant. Mais les sites favorables sont limités en raison des températures des rivières de plaines trop élevées pour les salmonidés à la saison estivale.

Dans les années 80, des pionniers passionnés de l'aquaculture dite « nouvelle » ont créé les premiers élevages de poissons marins. Pour la région, les îles charentaises et les marais sont apparus comme des évidences.

Depuis les années 70, des travaux scientifiques ont été conduits par le Cemagref de Bordeaux pour la sauvegarde de l'esturgeon européen présent dans les estuaires girondins et charentais. Des techniques de reproduction et d'élevage ont été développées en se servant d'autres espèces d'esturgeons, dont l'esturgeon sibérien, comme modèle biologique. Ce dernier s'avérant intéressant pour l'aquaculture et la production de caviar, des élevages privés se sont installés dans les années 90. Ils pouvaient utiliser des sites aux températures trop élevées pour la truite, d'où l'intérêt pour la région Poitou-Charentes bordant le bassin naturel de l'esturgeon européen.

Les salmonidés

Trois des sept genres de salmonidés sont élevés dans la région. Le genre **salmo**, originaire de l'Atlantique, comprend avec le saumon atlantique, la truite fario, espèce autochtone de nos rivières. Le genre **Oncorhynchus** originaire du Pacifique, comprend la truite arc-en-ciel. Ce poisson ne se reproduit pas dans le milieu naturel. Le genre **salvelinus** caractérise les ombles : omble (ou saumon) de fontaine.

Les poissons marins

Trois espèces principales, le bar, la daurade royale et le turbot, sont élevées en France métropolitaine. Depuis quelques années, une voie de diversification porte sur l'élevage du maigre.

Les esturgeons

L'esturgeon européen est une espèce autochtone protégée, sa détention ne peut concerner que des actions liées à sa sauvegarde. Une espèce importée, l'esturgeon sibérien, est à l'origine du développement de l'élevage. D'autres espèces peuvent être utilisées sous des conditions réglementaires pour leur introduction dans les élevages.

Repères sur la pisciculture française en 2007

	Salmoniculture	Pisciculture marine
Nombre d'entreprises	456	39
Nombre de sites de production	600	46
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	138	63,8
Main-d'oeuvre dédiée à l'élevage	1 036 UTA	432 UTA
Ventes d'adultes (tonnes)	37 378	6 613
Ventes d'alevins (tonnes)	1 147	76

Méthodologie

Le recensement 2007 de la salmoniculture est le troisième effectué après ceux de 1991 et 1997. Celui de la pisciculture marine est le deuxième après celui de 1997. Cette dernière enquête associe pour la première fois le recensement des élevages d'esturgeons. Ils ont été réalisés par le Service de la Statistique et de la Prospective à la demande de la Direction des Pêches Maritimes du Ministère de l'Agriculture. Les organisations professionnelles de la filière y ont été associées. Ces opérations, conduites en 2008, portent sur les activités de 2007. Elles ont pour buts d'identifier, de manière précise, les entreprises salmonicoles, de pisciculture marine et d'élevage d'esturgeons, d'estimer leur production, de recueillir des données structurelles, économiques et techniques et de mesurer les évolutions depuis les derniers recensements.

Les deux recensements concernent toutes les entreprises métropolitaines possédant un site ayant respectivement :

- produit en salmonidés, dans l'année, au moins 20 000 œufs embryonnés ou au moins 20 000 alevins ou juvéniles ou au moins 2 tonnes d'adultes,
- possédé ou produit des bars, daurades royales, maigres, turbots ou des esturgeons.

Définition : La production de poissons adultes s'entend comme une production « potentielle » des élevages. Elle est calculée à partir du total des sorties et des pertes de poissons adultes des sites d'élevage diminué des entrées de poissons adultes. Ceci permet d'éviter des doubles comptes.

Remarque : Compte tenu du petit nombre d'entreprises, l'exploitation des résultats des recensements atteint très vite les limites liées au secret statistique, n'autorisant pas la diffusion de certains chiffres à l'échelle régionale.

Pour en savoir plus :

Agreste primeur n° 227 - juin 2009 : La salmoniculture française à l'étiage (Recensement 2007 de la salmoniculture).

Agreste primeur n° 233 - décembre 2009 : La pisciculture marine progresse en dix ans (Recensement 2007 de la pisciculture marine et des élevages d'esturgeons).

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2011

Prix : 3,00 €

Préfet de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
15, rue Arthur Ranc - BP 40537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Directeur de la publication : Alain MAURAND
Rédacteur : Jean DURET
Composition : SRISE Poitou-Charentes
Impression : SRISE Poitou-Charentes
ISSN : 1282-2205
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr